

## **Formation continue**

---

### **Exploiter un équipement aquatique : positionnement et prise de gestion**

Du lundi 22 janvier au  
vendredi 3 mai 2024

65 heures de formation :  
- En centre – 50 heures  
- En FOAD/Visio – 15 heures

Nombre de places disponibles :12  
Minimum 6.

#### **Intervenants :**

- **Basile GAZEAUD** (Directeur du service équipements FFN)
- **Gaëlle BRÉHARD** (Conseillère Technique Nationale FFN)
- Spécialistes publics et privés de la programmation et de la mise en exploitation de piscines





Gérer les équipements aquatiques est une compétence dévolue aux collectivités territoriales ou aux exploitants privés. Les clubs, en tant qu'utilisateurs de ces équipements, sont tributaires des créneaux qui leur sont alloués et ceux-ci s'avèrent très souvent insuffisants. Une 3ème voie est possible : celle de la gestion partielle ou totale d'équipements aquatiques par la Fédération Française de Natation, les Ligues et les clubs. La FFN souhaite accompagner celles et ceux qui auraient pour ambition d'emprunter cette 3ème voie. Elle a ainsi créé ce nouveau module de formation relatif au projet d'exploitation d'un équipement aquatique. Il permet d'appréhender les incontournables liés aux étapes préalables à la prise de gestion d'un équipement aquatique.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet en tant que club ou Ligue, d'être capable de concevoir une gestion d'un équipement aquatique croisée avec d'autres partenaires ou en totale autonomie. Pour ce faire, il s'agit :

- D'être capable d'accompagner une opération d'équipement aquatique en étudiant la faisabilité et la programmation et en effectuant un suivi technique et réglementaire de la conception ou des travaux
- D'être capable de préparer la prise de gestion en sachant se positionner auprès d'une collectivité propriétaire d'un équipement aquatique et en mesurant les enjeux sécuritaires



## MODALITÉS

Formation mise en place à partir de 6 inscrits et limitée à 12 personnes.

Volume horaire : 65 heures de formation (pas d'alternance en structure)

Prérequis : Être licencié à la FFN, être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou d'un diplôme de niveau 4 justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en lien avec les compétences visées dans cette formation.

Être salarié d'une structure FFN adhérente à l'AFDAS

Public visé : Agents de développement, directeurs techniques de clubs, entraîneurs, dirigeants.

A l'issue de l'étude des candidatures, une sélection des dossiers pourra être effectuée. Un positionnement sera réalisé avant le début de la formation.

Modalités d'évaluation : Une épreuve de certification sanctionne la réussite du module de formation. Cette épreuve consiste à réaliser un exposé oral en deux parties : une partie liée à une proposition de scénario de programmation lié au territoire du candidat et une partie liée à l'analyse d'un appel d'offre. Cet exposé oral s'effectue sur la base d'un diaporama réalisé par le stagiaire et est suivi d'un entretien avec le jury.



## PROGRAMME DE LA FORMATION

### **Regroupement n°1 : L'accompagnement d'une opération d'équipement aquatique**

- Le diagnostic des besoins d'un territoire
- La définition de scénarios de programmation
- Les champs de responsabilité entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- Les enjeux d'optimisation fonctionnelle d'un équipement aquatique

### **FOAD : Travail complémentaire sur le projet d'exploitation d'un équipement aquatique**

Parcours en ligne sur la plateforme pédagogique Caroline : documents à lire, vidéos à regarder, exercices à réaliser.

### **Visioconférences : La sécurité**

- Les exigences de sécurité et les enjeux en termes de responsabilités civile et pénale
- La prévention des risques d'accidents et la définition de procédures

### **Regroupement n°2 : La préparation de la prise d'exploitation d'un équipement aquatique**

- Les différents modes de gestion d'un équipement aquatique
- Les besoins de la collectivité en termes de politique publique
- La réponse à un appel d'offre

### **Visioconférences : L'accompagnement à la certification**

- Accompagnement individuel



## DATES ET LIEU DE LA FORMATION

Positionnement :

- Lundi 8 et/ou mardi 9 janvier 2024 – 2 heures (en visioconférence)

Dates de formation :

- Du lundi 22 janvier à 10h30 au jeudi 25 janvier 2024 à 15h (en présentiel au siège de la FFN)
- Du jeudi 1<sup>er</sup> février au vendredi 15 mars 2024 (en FOAD)
- Du jeudi 1<sup>er</sup> février au vendredi 15 mars 2024 (en visioconférence (x3))
- Du lundi 18 mars à 10h30 au jeudi 21 mars 2024 à 15h (en présentiel au siège de la FFN)
- Du lundi 25 mars au vendredi 3 mai 2024 (en visioconférence (x2))

Épreuves de certification :

- Les lundi 6 mai et/ou mardi 7 mai 2024
- Remédiation entre le lundi 3 juin et le vendredi 14 juin 2024



## MÉTHODES MOBILISÉES

Pendant les regroupements et les visioconférences, les interventions sont réalisées principalement sous forme de cours magistraux avec l'utilisation de supports de type power point. Des études de cas et une visite en structure sont également prévues.

Pour la FOAD, la plateforme pédagogique Claroline permet de réaliser des parcours de formation mêlant différents types de supports. Des témoignages audios ou vidéos de directeurs d'équipements permettent également d'alimenter ces parcours.

### Intervenants :

- Intervenants FFN : Basile GAZEAUD (Directeur du service équipements), Gaëlle BREHARD (Conseillère Technique Nationale)
- Intervenants extérieurs : Spécialistes publics et privés de la programmation et de la mise en exploitation de piscines



## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en œuvre un projet de gestion d'équipement aquatique via l'accompagnement d'une opération d'équipement et la préparation à la prise d'exploitation.

Les stagiaires ayant validé l'épreuve de certification recevront un « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » du module de formation « exploitation d'un équipement aquatique : positionnement et prise de gestion ».



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD - Mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



## INSCRIPTION

Lien d'inscription :

<https://ffnatation.claroline.com/#/desktop/workspaces/open/inscriptiongestea23/home/1-infos-formation>

Date limite d'inscription : Mercredi 20 décembre 2023

Date des sélections : Vendredi 22 décembre 2023

## € FINANCEMENT

### Financement de la formation :

Cette action de formation est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport.

### Prise en charge des frais annexes :

Les frais annexes (hébergement, restauration, déplacement) pourront être pris en charge.

Pour plus de précisions veuillez contacter : [cecile.gauffreteau@ffnatation](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation)

## CONTACTS

Référente pédagogique : Gaëlle BRÉHARD – [gaelle.brehard@ffnatation.fr](mailto:gaelle.brehard@ffnatation.fr)

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)

Référente administrative et technique de l'INFAN : Cécile GAUFFRETEAU, Tel. : 01 70 48 45 24

Mail : [cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr)

## ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Le « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » délivré suite à la validation du module de formation « Exploitation d'un équipement aquatique : positionnement et prise de gestion » pourra être comptabilisé pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.

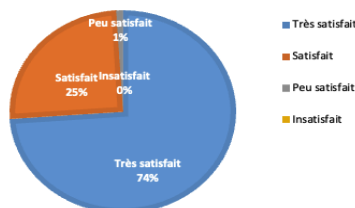
Possibilité de suivre d'autres formations complémentaires proposées par l'INFAN :

- BF5 : Entraîneur, directeur sportif
- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau.
- Formation continue des entraîneurs (« Journée de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toutes disciplines, CAF... »)

## TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN  
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%  
(111 SUR 129)

**Taux de satisfaction : 99%**



### INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51

V 16102023